

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mars 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	52 690 980	51 242 278
Obligations et valeurs assimilées		49 523 215	49 040 354
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 167 764	2 201 924
Placements monétaires et disponibilités		24 989 804	14 978 515
Placements monétaires	5	21 939 613	12 526 227
Disponibilités		3 050 190	2 452 287
Créances d'exploitation	6	37 145	19 278
TOTAL ACTIF		77 717 928	66 240 071
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	81 090	70 784
Autres créditeurs divers	8	271 326	56 422
TOTAL PASSIF		352 415	127 206
ACTIF NET			
Capital	9	73 979 992	63 203 706
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		488	457
Sommes distribuables de l'exercice		3 385 033	2 908 703
ACTIF NET		77 365 512	66 112 865
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		77 717 928	66 240 071

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	2 722 395	2 396 755
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 631 052	2 302 596
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		91 343	94 159
Revenus des placements monétaires	11	1 050 439	882 343
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 772 834	3 279 098
Charges de gestion des placements	12	-286 722	-263 273
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 486 112	3 015 825
Autres charges	13	-372 128	-140 082
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 113 984	2 875 743
Régularisation du résultat d'exploitation		271 049	32 960
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 385 033	2 908 703
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-271 049	-32 960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 351	49 810
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		52 782	-1 598
Frais de négociation de titres		0	-826
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 204 117	2 923 129

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01/ au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 204 117	2 923 129
Résultat d'exploitation	3 113 984	2 875 743
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	37 351	49 810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	52 782	-1 598
Frais de négociation de titres	0	-826
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-1 638 809	-1 861 571
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9 687 339	5 024 584
Souscriptions		
- Capital	79 590 653	67 902 359
- Régularisation des sommes non distribuables	50 893	30 224
- Régularisation des sommes distribuables	2 181 241	1 827 771
Rachats		
- Capital	-68 911 271	-62 158 840
- Régularisation des sommes non distribuables	-44 121	-26 605
- Régularisation des sommes distribuables	-3 180 056	-2 550 325
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 252 647	6 086 142
ACTIF NET		
En début de l'exercice	66 112 865	60 026 723
En fin de l'exercice	77 365 512	66 112 865
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	633 713	576 079
En fin de l'exercice	740 790	633 713
VALEUR LIQUIDATIVE	104,436	104,326
TAUX DE RENDEMENT	4,51%	4,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la TES figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à : 52.690.980 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			48 095 445	49 523 215	64,01%	1 427 770
Obligations			34 245 295	35 117 315	45,39%	872 020
AB-2010_15A_31/08		5 000	266 550	270 910	0,35%	4 360
AB -2010_15A_31/08		2 000	106 620	108 364	0,14%	1 744
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	699 600	707 372	0,91%	7 772
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	699 600	708 266	0,92%	8 666
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 600 000	1 610 640	2,08%	10 640
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	503 370	0,65%	3 370
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,67%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,67%	20 758

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	120 000	122 957	0,16%	2 957
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	430 000	440 950	0,57%	10 950
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	375 000	385 891	0,50%	10 891
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	799 900	823 277	1,06%	23 377
ATL2008_10A_22/08_F		5 000	100 000	102 025	0,13%	2 025
ATL2008_10A_22/08_V		5 000	100 000	101 943	0,13%	1 943
ATL 2013-2_7A_15/11_F		2 000	120 000	120 890	0,16%	890
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	300 000	302 225	0,39%	2 225
ATL2014-1_5A_17/03_F		5 000	200 000	209 280	0,27%	9 280
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	1 000 000	1 052 658	1,36%	52 658
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	500 000	514 797	0,67%	14 797
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	500 000	527 866	0,68%	27 866
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	412 774	0,53%	12 774
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	524 960	0,68%	24 960
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	500 261	0,65%	261
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	304 000	0,39%	4 000
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	500 000	505 178	0,65%	5 178
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	500 000	520 355	0,67%	20 355
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	1 000 000	1 048 003	1,35%	48 003
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	1 000 000	1 006 423	1,30%	6 423
HL2016-1_5A_28/06		7 000	560 000	577 559	0,75%	17 559
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	309 033	0,40%	9 033
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	200 000	206 022	0,27%	6 022
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 000 723	1,29%	723
BH2009_15A_31/12_A		10 000	538 000	538 066	0,70%	66
BH2016_5A_06/05_A		3 000	240 000	249 342	0,32%	9 342
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 300 000	1 317 669	1,70%	17 669
BTE2011_7A_09/02_A		14 500	580 000	605 603	1%	25 603
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	150 000	155 667	0,20%	5 667
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	533 100	553 600	0,72%	20 500
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	325 000	337 876	0,44%	12 876
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	571 500	575 209	0,74%	3 709
BTK 2012-1_7A_15/12		5 000	142 875	143 802	0,19%	927
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	1 200 000	1 203 331	1,56%	3 331
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	50 000	50 294	0,07%	294
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	200 000	205 365	0,27%	5 365
CIL 2014-2_5A_30/01_F		5 000	300 000	316 791	0,41%	16 791
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	180 000	190 074	0,25%	10 074
CIL 2014-1_5A_15/07_F		3 000	120 000	123 219	0,16%	3 219
CIL2013-1_5A_06/12_F		5 000	100 000	100 399	0,13%	399
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	300 000	310 060	0,40%	10 060
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	600 000	606 338	0,78%	6 338
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	400 000	415 123	0,54%	15 123
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	200 000	210 521	0,27%	10 521
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	200 000	210 521	0,27%	10 521
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	200 000	210 521	0,27%	10 521

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
ATTIJARI LEASING2016-	AMEN BANK	2 000	200 000	210 194	0,27%	10 194
ATTIJARI LEASING2016-		3 000	300 000	315 691	0,41%	15 691
MEUBX2015_7A_30/06_A		3 000	300 000	309 549	0,40%	9 549
STB2008-2_16A_18/02		15 000	750 000	783 871	1,01%	33 871
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	150 000	155 269	0,20%	5 269
STB 2010-1_15A_23/03_B		2 000	106 620	110 137	0,14%	3 517
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	159 930	165 206	0,21%	5 276
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	800 000	802 325	1,04%	2 325
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 046 033	1,35%	46 033
TL-S-2016-7A_01/03_B		3 000	300 000	315 795	0,41%	15 795
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	517 780	0,67%	17 780
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 509 436	1,95%	9 436
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	500 000	529 195	0,68%	29 195
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 800 000	1 838 773	2,38%	38 773
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	350 000	356 186	0,46%	6 186
UIB2011-2_7A_30/01		20 000	571 000	595 810	0,77%	24 810
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	350 000	356 186	0,46%	6 186
Bons du trésor assimilables				13 850 150	14 405 901	18,62%
BTA 5,50% MARS 2019		500	514 000	519 553	0,67%	5 553
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 004 437	9,05%	275 337
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	309 274	0,40%	17 224
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 023 720	2,62%	90 120
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	482 489	0,62%	23 989
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 278 931	1,65%	21 081
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 787 496	3,60%	122 446
Titres OPCVM			3 154 585	3 167 764	4,09%	13 180
Actions des SICAV			3 154 585	3 167 764	4,09%	13 180
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		20 655	2 111 395	2 122 983	2,74%	11 587
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6 744	704 687	706 920	0,91%	2 232
SANADETT SICAV		3 123	338 502	337 862	0,44%	-640
TOTAL			51 250 030	52 690 980	68,11%	1 440 950
Pourcentage par rapport à l'actif					67,80%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	49 897 129	1 179 720	165 429	51 242 278	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	7 400 000			7 400 000	
Bon du trésor assimilables	1 848 800			1 848 800	
Titres OPCVM	1 261 985			1 261 985	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(5 134 715)			(5 134 715)	
Bon du trésor assimilables	(3 723 210)			(3 723 210)	52 190
Titres OPCVM	(299 959)			(299 959)	592
* Variations des plus ou moins-values latentes					
Titres OPCVM			3 815	3 815	
Bon du trésor assimilables			33 535	33 535	
* Variations des intérêts courus					
		58 451		58 451	
Soldes au 31 décembre 2017	51 250 030	1 238 171	202 778	52 690 980	52 782

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à : 21.939.613 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	Intérêts courus
Billets de trésorerie avalisés		1 575 524	1 601 324	2,07%	25 800
BIT_SERVICOM_500_10%_15/01/18_80J	BTE	491 304	498 478	0,64%	7 174
BIT_AUTO ECO_200_8.75%_26/02/18_110J	BTE	195 834	197 879	0,26%	2 045
BIT_AUTO ECO_200_8.75%_28/03/18_140J	BTE	194 735	196 766	0,25%	2 031
BIT_AUTO ECO_200_8.75%_27/04/18_170J	BTE	193 651	195 668	0,25%	2 017
BIT_SERVICOM_500_8%_24/06/18_315J	BTE	500 000	512 533	0,66%	12 533
Certificats de dépôt		12 240 216	12 362 568	15,98%	122 352
CD_BTE_500_7.70%_08/01/18_180J		485 171	499 423	0,65%	14 252
CD_BTE_500_7.80%_26/02/18_90J		492 349	495 239	0,64%	2 890
CD_BTE_500_7.98%_17/05/18_170J		485 474	488 379	0,63%	2 905
CD_BTE_500_7.80%_27/02/18_90J		492 349	495 154	0,64%	2 805
CD_BTE_1000_7.80%_13/02/2018_90J		984 698	992 689	1,28%	7 991
CD_BTE_1000_7.98%_09/05/2018_170J		970 948	978 126	1,26%	7 178

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	Intérêts courus
CD_AB_2000_7.70%_06/04/2018_100J		1 966 494	1 968 170	2,54%	1 675
CD_CIL_500_7.85%_10/01/2018_90J		492 301	499 230	0,65%	6 929
CD_CIL_500_7.85%_17/01/2018_100J		491 464	498 634	0,64%	7 170
CD_BTK_2000_8.20%_10/04/2018_190J		1 933 628	1 965 417	2,54%	31 789
CD_ML_1000_8%_19/02/2018_90J		984 314	991 460	1,28%	7 146
CD_HL_1000_7.95%_30/01/2018_90J		984 410	994 977	1,29%	10 567
CD_HL_1000_7.95%_22/01/2018_90J		984 410	996 362	1,29%	11 952
CD_HL_500_7.95%_09/01/2018_90J		492 205	499 307	0,65%	7 102
Comptes à terme		7 900 000	7 975 721	10,31%	75 721
BTE_1000_7.90%_04/02/18_180J		1 000 000	1 025 280	1,33%	25 280
BTE_1000_7.90%_01/04/18_180J		1 000 000	1 015 757	1,31%	15 757
BTE_500_7.90%_02/04/18_180J		500 000	507 705	0,66%	7 705
BTE_500_7.90%_11/04/18_180J		500 000	506 926	0,66%	6 926
BTE_1000_7.80%_14/03/18_90J		1 000 000	1 003 077	1,30%	3 077
BTE_500_7.80%_15/03/18_90J		500 000	501 453	0,65%	1 453
BTE_500_7.80%_18/03/18_90J		500 000	501 197	0,65%	1 197
BTE_500_7.80%_28/03/18_90J		500 000	500 342	0,65%	342
BTE_500_7.80%_29/03/18_90J		500 000	500 256	0,65%	256
BTE_1000_7.80%_08/03/18_90J		1 000 000	1 004 103	1,30%	4 103
BTE_400_7.80%_28/02/18_90J		400 000	402 188	0,52%	2 188
BTE_500_7.80%_04/01/18_90J		500 000	507 437	0,66%	7 437
Total		21 715 740	21 939 613	28,36%	223 874
Pourcentage par rapport à l'actif				28,23%	

5.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2017, le ratio susvisé s'élève à **14,19%**.

5.3. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable de 66.654.871 DT, soit 85,77% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	14 405 901	0	0	0	14 405 901	18,54%
AB	5 259 987 (1)	0	0	0	1 968 170	7 228 157	9,30%
AIL	563 906	0	0	0	0	563 906	0,73%
ATB	1 209 168	0	0	0	0	1 209 168	1,56%
ATL	4 673 679	0	0	0	0	4 673 679	6,01%
ATTIJARI BANK	1 025 533	0	0	0	0	1 025 533	1,32%
ATTIJARI LEASING	525 886	0	0	0	0	525 886	0,68%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 122 983	0	0	2 122 983	2,73%
BH	787 408	0	0	0	0	787 408	1,01%
BTE	1 923 272	0	0	1 601 324 (3)	3 949 011	7 473 607	9,62%
BTK	2 969 486	0	0	0	1 965 417	4 934 902	6,35%
BIAT	50 294 (2)	0	0	0	0	50 294	0,06%
ML	0	0	0	0	991 460	991 460	1,28%
CIL	2 898 932	0	0	0	997 864	3 896 796	5,01%
HL	4 147 763	0	0	0	2 490 646	6 638 409	8,54%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	706 920	0	0	706 920	0,91%
SANADETT SICAV	0	0	337 862	0	0	337 862	0,43%
STB	1 214 484	0	0	0	0	1 214 484	1,56%
TL	4 191 368	0	0	0	0	4 191 368	5,39%
UIB	3 676 150	0	0	0	0	3 676 150	4,73%
Total	35 117 315	14 405 901	3 167 764	1 601 324	12 362 568	66 654 871	85,77%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 309 549 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billets de trésorerie émis par SERVICOM et ECONOMIC AUTO et avalisés par la BTE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à : 37.145 DT, contre : 19.278 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	37 110	5 812
Retenues à la source / B.T.A	35	13 466
Total	<u>37 145</u>	<u>19 278</u>

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à : 81.090 DT, contre : 70.784 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	76 090	65 784
Total	<u>81 090</u>	<u>70 784</u>

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à : 271.326 DT, contre : 56.422 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 172	12 944
Redevances du CMF	6 635	5 545
Rémunération du PDG	2 947	4 712
Rémunération du personnel	5 108	7 807
Loyer	1 750	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	659	862
Contribution conjoncturelle *	215 681	0
Publications et frais divers	2 612	2 167
Jetons de présence à payer	18 760	21 875
Dividendes à payer	1 753	1 208
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 809)	(2 449)
Autres créditeurs (publicité)	7 059	0
Total	<u>271 326</u>	<u>56 422</u>

* La contribution conjoncturelle a été payée le 28-12-2017. Elle figure au niveau des suspens bancaires au 31-12-2017 parce que le compte bancaire n'a pas encore été débité.

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, se détaillent ainsi :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<u>Capital en début d'exercice</u>		
Montant	63 203 706	57 409 181
Nombre de titres	633 713	576 079
Nombre d'actionnaires	410	392
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	79 590 653	67 902 359
Nombre de titres émis	798 017	681 374
Nombre d'actionnaires nouveaux	114	81
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(68 911 271)	(62 158 840)
Nombre de titres rachetés	690 940	(623 740)
Nombre d'actionnaires sortants	(47)	(63)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 351	49 810
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	52 782	(1 598)
Régularisation des sommes non distribuables	6 772	3 619
Frais de négociation de titres	0	(826)
<u>Capital en fin d'exercice</u>		
Montant	73 979 992	63 203 706
Nombre de titres	740 790	633 713
Nombre d'actionnaires	477	410

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à : 2 722.395 DT contre : 2 396.755 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1 852 259	1 625 600
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	778 793	676 996
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	91 343	94 159
TOTAL	2 722 395	2 396 755

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à : 1 050.439 DT contre : 882.343 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des billets de trésorerie	72 216	61 571
Intérêts des comptes à terme	410 710	581 080
Intérêts des certificats de dépôt	525 386	211 656
Intérêts des dépôts à vue	42 126	28 036
TOTAL	1 050 439	882 343

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à : 286.722 DT contre : 263.273 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	281 722	258 273
TOTAL	286 722	263 273

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à : 372.128 DT contre : 140.082 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
Honoraires du commissaire aux comptes	13 450	13 450
Redevances du CMF	70 428	64 567
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	15 813	12 471
Etat, taxes et versements assimilés	7 889	6 541
Loyer	1 500	1 500
Contribution conjoncturelle	215 681	0
Publications et frais divers	5 600	3 464
Jetons de présence	15 635	18 872
Maintenance logiciel BFI	6 720	6 735
Autres services extérieurs	0	130
Divers publicité (compagne)	7 059	0
TOTAL	372 128	140 082

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14.1. Données par action

Données par action	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	5,093	5,174	5,036	5,038	4,857
Charges de gestion des placements	(0,387)	(0,415)	(0,411)	(0,427)	(0,441)
Revenus nets des placements	4,706	4,759	4,625	4,611	4,417
Autres charges	(0,502)	(0,221)	(0,229)	(0,235)	(0,240)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,038
Résultat d'exploitation (1)	4,204	4,538	4,396	4,376	4,214
Régularisation du résultat d'exploitation	0,366	0,052	0,148	(0,057)	(0,202)
Sommes distribuables de l'exercice	4,569	4,590	4,543	4,319	4,012
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,050	0,079	0,067	0,076	0,070
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,071	(0,003)	0,001	0,010	(0,011)
Frais de négociation de titres	0,000	(0,001)	(0,001)	0,000	0,000

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,122	0,075	0,067	0,086	0,058
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,325	4,613	4,463	4,462	4,272
Résultat non distribuable de l'exercice	0,122	0,075	0,067	0,086	0,058
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,006	(0,021)	(0,002)	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,131	0,080	0,045	0,084	0,066
Distribution de dividende	4,590	4,543	4,319	4,012	3,715
Valeur liquidative	104,436	104,326	104,199	103,929	103,538

14.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,40%	0,42%	0,40%	0,41%	0,39% *
Autres charges / actif net moyen	0,52%	0,22%	0,22%	0,23%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,34%	4,56%	4,37%	4,23% *	3,84% *
Actif net moyen	71 739 189	63 069 794	57 908 230	55 597 389	58 727 131

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	281 722	76 090
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1 500	1 750

NOTE 17. LA CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la « TES » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 215.681 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 28 décembre 2017.

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 06 février 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 17 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la « TES » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 215.681 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 281.722 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 15 mai 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 31 mars 2017, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	2 947
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	6 072

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI